

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

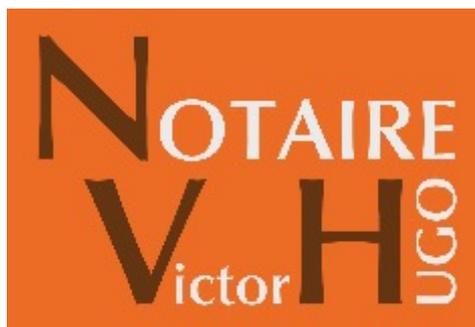
Identifiant annonce : 7310369101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7310369101>

Cette annonce a été mise en ligne le **24 novembre 2022** sur **Actu.fr - Eure Infos**
Pour le département : **27 - EURE**



*Office Notarial Aurélie de Parcevaux
52 rue Victor Hugo
27 000 EVREUX
Téléphone : 02.32.33.36.08
Courrier : aurelie.deparcevaux@notaires.fr*

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Aurélie de PARCEVAUX Notaire à EVREUX (Eure), 52 Rue Victor Hugo, le 08 novembre 2022 enregistré à EVREUX, le 10 novembre 2022 référence 2022 N 01757, a été cédé :

Par

La Société dénommée OPTI' BONHEUR, société à responsabilité limitée au capital de 12000 EUR, dont le siège est à PACY-SUR-EURE (27120), Centre Commercial Intermarché Rue du 18 juin 1940 , identifiée au SIREN sous le numéro 810223891 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVREUX.

A

La Société dénommée AURORA VISION, Société à responsabilité limitée au capital de 3000 €, dont le siège est à PACY-SUR-EURE (27120), Rue du 18 juin 1940

CCIAL Intermarché, identifiée au SIREN sous le numéro 920605078 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVREUX.

Un fonds de commerce d'Optique exploité à PACY SUR EURE, lui appartenant, connu sous le nom commercial OPTI'BONHEUR, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de EVREUX, sous le numéro 810 223 891.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (172.000,00 EUR) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (152.000,00 EUR)
- au matériel pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR)

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'Etude du notaire soussigné.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

